

HOMOSEXUALITÉ
 CONTRÔLE PARLER DIFFAMATION
 TRAUMATISME PORNOGRAPHIE
 CHOIX TRANSSEXUALITÉ REFUS VIOLENCE
 FEMMES SEXISME DROIT MANIPULATION
 HOMMES ORIENTATION VIOL
 ÉGALITÉ ÉCOUTER HUMILIATION
 CRIME COUPS CYBER VENGANCE
 AGRESSION NON ENTENDRE
 AIDE VICTIME PEUR RESPONSABILITÉ
 SEXUEL ABUS SANCTION DÉLIT
 AGRESSEURS INÉGALITÉ
 IMAGES URGENCE ISOLEMENT

“ JE SUIS VICTIME OU TÉMOIN DE VIOLENCES SEXISTES OU SEXUELLES ”

PARLEZ-EN !

Les violences sexistes et sexuelles sont interdites et punies par la loi.

Des professionnels sont à votre écoute.

À QUI PARLER DANS L'ÉTABLISSEMENT ?

Chef d'établissement

 Conseiller principal d'éducation
 Assistants d'éducation

 Médecin / Psychologue
 Infirmier / Assistant de service social

 Enseignants
 Référent égalité filles-garçons

 Copains / Copines

À QUI PARLER HORS DE L'ÉTABLISSEMENT ?

Urgences : 15 - 17 - 112

Par SMS : 114

Enfance en danger : 119

Stop harcèlement : 3020

Fil Santé Jeunes : 0 800 235 236

Numéro régional : 0 800 400 235